



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
DES ICPE ET DES ENQUETES PUBLIQUES**

Affaire suivie par : Louis STEIB
Tél. : 03 25 30 22 05
louis.steib@haute-marne.gouv.fr

Réunion du comité consultatif relatif à l'éolien
Mercredi 1^{er} décembre 2021 à 14h30
Salle Général De Gaulle de la préfecture

Compte-rendu

Les services de l'État :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture Maxence DEN HEIJER

SCPPAT/BEICPE

DDT

UD DREAL

UDAP

Les participants :

Monsieur le Vice-président de l'agglomération de Chaumont Étienne MARASI

Madame la Conseillère départementale Karine COLOMBO

Monsieur le Conseiller départemental Gérard GROSLAMBERT

Monsieur le Vice-président de l'agglomération de Chaumont Frédéric ROUSSEL

Monsieur le représentant de l'association des Maires de Haute-Marne et Maire de Juzennecourt
Jean-Marie WATREMETZ

Monsieur l'adjoint à la Maire de Chaumont Pierre ETIENNE

Monsieur le Maire de Condes Joël CLEMENT

Monsieur le Maire de Treix Philippe BERTRAND

Monsieur le Maire de Bourdons-sur-Rognon Gilles BERTHET

Monsieur le Maire de Cirey-les-Mareilles Laurent ECOSSE

Monsieur l'adjoint au Maire de Mareilles Jean-Christian THEVENIN

Monsieur le Maire de Riaucourt Christophe GUYOT

Monsieur Lucas GAILLARD, responsable projet, VALECO

Madame Emmanuel GOMMA, VALECO

Monsieur Philippe HOLT, Intervent

Monsieur David HAURIT, responsable de projet, Intervent

Monsieur William RUOSS, représentant de riverains

Monsieur le Secrétaire général ouvre la séance et rappelle que le comité éolien est une instance de dialogue transparent permettant des interactions entre les élus, services de l'État et porteurs de projet.

Présentation du projet de VALECO

Le pétitionnaire présente l'activité de sa société. La société PE des Lavières porte le projet. VALECO est actionnaire à 95 % de la société et la commune de Condes détient 5 % de la société exploitante. VALECO porte le projet jusqu'à son autorisation et reste présent dans le cadre de l'exploitation du parc et de son futur démantèlement.

Monsieur le Maire de Condes développe les différents éléments de la construction du projet, après une phase de réflexion menée en 2017 sur le développement des EnR dans sa commune. Monsieur le Maire indique la nécessité de trouver des ressources énergétiques nouvelles comme le confirme le rapport de RTE. L'éolien a également des vertus pédagogiques, car la production énergétique demande des aménagements importants. Accepter des éoliennes sur le territoire, c'est également une attitude citoyenne. Le précédent conseil a voté à l'unanimité pour le projet malgré des interrogations. La commune a également soutenu le projet de Jonchery. Il y a eu également une absence d'opposition des administrés. Cela s'est notamment vu pendant les enquêtes publiques.

VALECO présente les caractéristiques techniques du projet. Celui-ci est situé dans une zone favorable du schéma régional éolien de Champagne Ardennes (SRE) et de l'étude menée par la DDT.

Durant l'élaboration du projet, les communes limitrophes ont été rencontrées, avec d'autres phase de concertation jusqu'à octobre 2020. À la mi-décembre, les compléments du dossier demandés par l'UD DREAL seront déposés à la préfecture. Le projet comprend 3 éoliennes qui pourront alimenter jusqu'à 5400 foyers en électricité par an, hors chauffage.

Sur la concertation, des courriers ont été envoyés aux habitants de Treix et de Condes, un site internet a été créé, et des dispositifs de recueil d'observation ont été mis en place. Des articles ont été publiés dans le JHM.

Sur les impacts environnementaux, les impacts sont déterminés comme non-significatifs sur la biodiversité. Des enjeux paysagers ont été relevés avec notamment le site patrimonial remarquable (SPR) de Chaumont et le contexte éolien actuel.

Présentation du projet d'INTERVENT

INTERVENT présente son activité et revient d'abord sur les enjeux du changement climatique. L'éolien fait partie de cette contribution à la lutte contre le réchauffement climatique. La société a implanté depuis le début des années 2000 une centaine d'éoliennes et a récemment fusionné avec une société allemande. Les premières démarches ont débuté en 2017. La commune de Treix a délibéré favorablement en novembre 2018. Le site de Treix a été choisi, car il ne faisait pas l'objet de contraintes particulières. C'est une zone favorable au SRE. Les premières habitations sont situées à plus de 2km.

Ce projet est toujours en étude et n'est pas encore figé. Il est situé en densification du parc « Vallée du Rognon » à Darmannes, car sur ces zones, les connaissances bibliographiques sont très importantes. Les impacts environnementaux seront acceptables suite aux divers études.

La SPR de Chaumont et celui de Vignory sont des zones à enjeux au niveau paysager et patrimonial. L'étude de la DDT a placé cette zone dans les zones sans enjeux. Le contexte éolien est en densification dans le secteur.

Sur la concertation, une enquête publique préalable a été menée sur la commune de Treix et de Darmannes du 1er février au 1er mars 2012. Un site internet a été créé. Il n'y a pas eu d'observations d'opposition avec principalement des questions par courriel. Les autres communes limitrophes n'ont pas été contactées pendant cette phase de concertation. La demande d'autorisation comprenant 3 éoliennes devrait être déposée en 2022.

Réaction des élus

Monsieur le Vice-président ROUSSEL pose la question des enjeux financiers et demande des précisions.

Estimation de la fiscalité concernant le projet d'INTERVENT :

Hypothèses parc éolien		
Nombre d'éoliennes	3	
Puissance d'une éolienne (MW)	4,0	Par défaut entre 2 et 3 MW
Coût d'investissement du parc (moyenne en €/MW)	1 300 000 €	Par défaut entre 1 300 et 1 600 €/KW
Dont coût d'investissement dans le socle (€/MW)	104 000 €	Par défaut 5% à 9% du coût d'investissement
Durée de fonctionnement (DAFT - en h/an)	2300	Par défaut entre 1850 et 2300 h
Prix de vente (€/MWh)	62	Complément de rémunération 2018

	Commune	EPCI	Département
Taux TFPB	9,58%	7,85%	23,94%
Taux CFE		23,08%	

<http://www.impots.gouv.fr> TAUX HM 2020

Estimation fiscalité annuelle pour le parc éolien	Commune	EPCI	Département	Région	Total perçu par les collectivités
TFPB	4 782 €	3 919 €	11 951 €	/	20 652 €
CFE	/	16 130 €	/	/	16 130 €
CVAE	/	5 442 €	9 959 €	5 134 €	20 534 €
IFER (Lecornu : 20% pour Com)	17 618 €	44 040 €	26 424 €	/	88 080 €
Total	22 398 €	69 530 €	48 334 €	5 134 €	145 396 €

Estimation de la fiscalité concernant le projet de VALECO (fondée sur 3 éoliennes de puissance unitaire 4,2MW) :

Estimation fiscalité annuelle pour le parc éolien Arrondi	Commune	EPCI	Département	Région
TFPB	4 100 €	3 700 €	11 000 €	
CFE		14 800 €		
CVAE		5 100 €	4 600 €	9 700 €
IFER	19 300 €	48 200 €	28 900 €	
Total	23 400 €	71 800 €	44 500 €	9 700 €

Monsieur le Maire de Treix pose la question de l'habitation la plus proche de Condes et indique ne pas en avoir connaissance. Monsieur le Maire de Treix indique que le projet de Riaucourt était porté sur Treix et que maintenant les éoliennes de Condes sont sur cet ancien projet. Monsieur le Maire s'interroge sur la réalité des distances. Il y a un dossier sur le site de la DRIHL qui confirme les enjeux environnementaux fort dans le secteur du projet de Condes.

Monsieur le Secrétaire général s'interroge sur la contradiction à porter un projet sur sa commune et s'opposer à l'autre.

Monsieur RUOSS indique tout d'abord que les opposants ne sont pas des irréductibles et indique que le projet de Condes pose la question du trop plein. Monsieur RUOSS dénonce cette saturation éolienne et les habitants également. Les habitants de Treix sont majoritairement contre ce projet, du fait de la proximité des habitations.

Monsieur le Secrétaire général demande à Monsieur RUOSS son avis sur le projet de Treix.

Monsieur RUOSS ne déclare pas s'opposer au projet de Treix, les enjeux étant plus limités.

Monsieur l'adjoint à la Maire de Chaumont indique qu'il est difficile de se positionner sur des projets qui s'opposent alors que chaque Maire est favorable au sien. La ville pourra proposer des points de vue aux sociétés pour la prise en compte des impacts visuels. Il est regrettable que cela soit sur des terrains privés. Il est difficile pour Chaumont de se positionner.

Monsieur le Vice-président MARASI indique que pour l'agglomération, c'est toujours un peu gênant de se prononcer sur des objectifs nationaux, un contexte local et des élus porteurs de projet. A titre personnel, Monsieur le Vice-président indique qu'il y a un secteur en tension autour de Chaumont. Il s'agit d'un secteur caractérisé par un nombre important de contraintes du fait de ce développement important de l'éolien. C'est préoccupant. Il faut être raisonnable dans la réflexion sur la manière d'implanter les EnR. Il y a un manque de projection.

Monsieur le Vice-président ROUSSEL rappelle les enjeux patrimoniaux concernant Chaumont qui ne sont pas forcément dans la SPR. Le sujet principal de friction des EnR concerne l'éolien. Il y a dans la réflexion actuelle la volonté d'un zonage, d'une détermination d'un volume acceptable. L'arbitrage est difficile sur ces sujets. Monsieur le Vice-président est favorable à des prescriptions permettant d'éviter le mitage afin de préserver des espaces.

INTERVENT insiste sur le fait que ces deux projets sont fondés sur la prise en compte de l'enjeu patrimonial et que l'État a produit un document cartographique y participant. Il est compliqué de gérer une situation où ces documents évoluent.

La DDT indique que par rapport à l'étude de l'État en question, le but de cette étude est d'être un outil d'aide à la décision qui n'est pas opposable en droit. Il s'agit également d'un document à disposition des élus. Il n'est pas un schéma qui cible des prescriptions qui s'imposent aux pétitionnaires. D'autres enjeux locaux peuvent tout à fait exister à côté des enjeux de l'étude.

Monsieur le Maire de Juzennecourt rappelle la nécessité de la prise en compte des parcs éoliens existants.

La DDT relève effectivement que l'étude de la DDT est désormais obsolète du fait de l'évolution du nombre de parcs éoliens.

INTERVENT relève que dans la présentation est répertorié le contexte éolien et l'existant.

L'UDAP confirme qu'il faut faire attention au traitement des entrées de village, car c'est la première image d'entrée dans un territoire avec les monuments historiques. C'est ce qu'il doit être privilégié dans le photo-montage.

L'UD DREAL indique qu'une réflexion est actuellement menée au niveau régional sur une révision des capacités à accueillir les EnR. La capacité régionale se concentre sur certains départements dont la Haute-Marne.

Monsieur le Secrétaire général indique que la demande d'adapter les objectifs nationaux et régionaux au département va être remontée à la DREAL région pour une adaptation des objectifs EnR au département de la Haute-Marne.

VALECO indique que INTERVENT a placé une carte qui montre que ce secteur fait partie des zones les plus favorables à l'éolien. Cela explique cette sensation de saturation visuelle. L'entrée de la commune de Condes dans le capital de la société répond à la volonté du ministère d'un plus grand portage du public.

L'UD DREAL a constaté qu'il y a été trouvé un cadavre de milan royal sur le parc existant de Riaucourt-Darmannes et que des bridages vont donc être mis en place.

Monsieur le Maire de Condes est favorable au projet de Treix.

Monsieur le Maire de Bourdon-sur-Rognon relève une saturation éolienne au niveau départemental et notamment sur le territoire de sa commune. Monsieur le Maire s'interroge sur le nom du parc Vallée du Rognon.

Monsieur le Secrétaire général indique que cela semble tout à fait possible de changer le nom du parc selon la volonté du pétitionnaire.

Monsieur le Maire de Mareilles indique que sa commune est plutôt favorable à l'éolien malgré l'effet de saturation.

Madame la Conseillère départementale indique que les deux Conseillers départementaux rejoignent tout à fait les avis de la communauté d'agglomération, il semble également difficile d'arbitrer sur ces projets qui sont entendables.

Monsieur le Maire de Juzennecourt pose la question des impacts de la saturation éolienne sur les couloirs migratoires.

L'UD DREAL répond que cela dépend des espèces. Il y a par exemple un enjeu fort pour la cigogne noire. Avec l'augmentation du nombre de parcs éoliens, il y a forcément un plus fort risque de mortalité. Pour répondre à ces enjeux, des bridages peuvent être mis en place. L'UD DREAL fait preuve d'un suivi attentif sur les bridages.

Monsieur le Maire de Treix pose la question des éventuelles perturbations hertziennes.

INTERVENT répond que, réglementairement, la société doit assumer toute réparation des perturbations.

Monsieur le Secrétaire général remercie les participants et clôt la réunion.

Le Secrétaire général de la préfecture

Maxence DEN HEIJER

